



testament et révocation donation au dernier vivant

Par **marie13280**, le **01/12/2019** à **00:27**

Je suis remariée avec un contrat de mariage. Chacun de nous a des enfants, nous n'en avons pas ensemble. En 2017 pour préserver mes enfants j'ai fait un testament chez le notaire. J'avais oublié que lors de mon premier mariage nous avons fait une donation au dernier vivant, notre divorce a eu lieu en 1992. Je pensais qu'il prenait fin à notre divorce, avec les années j'avais compétement oublié cet acte..

Il y a une semaine suite à un article j'ai découvert que cette donation était toujours valable. J'ai pris rdv chez le notaire pour la revoquée par acte notarié, qui est prévu le 02 décembre prochain. Voici ma question : **après la révocation de la donation au dernier vivant est ce que le testament que j'ai fait en 2017 sera toujours valable ?** ou est ce que je vais devoir en faire un autre ? Je suis hyper stressée, je souhaiterais que ma volonté soit respectée. En espérant avoir une réponse, je vous en remerci infiniment. Cordialement Marie13280

Par **Visiteur**, le **01/12/2019** à **00:30**

Bonjour

Ne vous inquiétez pas, vous pouvez refaire ce testament sans problème.